

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Budget annexe Pescalis Régie à autonomie financière - Réalisation de ligne de trésorerie

Décision D-2023-061

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant la réalisation d'avances et de lignes de trésorerie ;
- **Vu** l'arrêté du Président n°A-2021-46 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Claude POUSIN, pour traiter de affaires relatives aux finances et budgets ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie, compte tenu des mouvements financiers importants, une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes bancaires ;
- **Considérant** les propositions reçues.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** de signer un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 400 000€ auprès de la Banque Postale.

**ARTICLE 2 :** principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Organisme bancaire prêteur	La Banque Postale
Objet	Besoin ponctuel de trésorerie
Montant maximum	400 000.00 EUR (quatre cent mille euros)
Durée	364 jours à compter de la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêt	€STR + marge de 1.030% l'an Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus

	tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet	A la date de signature du contrat
Garantie	Néant
Commission d'engagement	400€, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commissions de non-utilisation	0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne ». Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000€ pour les tirages

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 21/03/2023

**Le Vice-Président,  
Monsieur Claude POUSIN**



Transmis en préfecture le ..... **29 MARS 2023** .....

Notifié ou publié le ..... **29 MARS 2023** .....

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.